



La Regrippière

DEL- 2023 -009

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers
En exercice : 18
Présents : 14
Votants : 16

L'an Deux Mille Vingt-trois, le lundi 6 février
Le Conseil Municipal de LA REGRIPIERE 44330
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN,
Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 25 janvier 2023

OBJET :

SUBVENTIONS 2023

PRÉSENTS : M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND A., M GAULTIER J-L, Mme PETITEAU M-E, Mme BARON A., M BAUDRY M., M BOUCHEREAU F., M CARETTE C., Mme CLÉRO V., Mme JOLIVET C., Mme LAMBERT B., Mme PASQUEREAU C., M SOURISSEAU B.

EXCUSÉS : M AMOSSÉ M., M DUGUÉ V., Mme FONTENEAU C., Mme HERBRETEAU M-A,

POUVOIRS : M DUGUÉ V. a donné pouvoir à M EVIN P.
Mme FONTENEAU C a donné pouvoir à Mme BARON A

SECRETAIRE : Mme CLÉRO V.

Mme Armelle DURAND et Mme Marie-Edith PETITEAU, adjointes, exposent aux membres du Conseil Municipal que les propositions de subventions pour l'année 2023 ont été présentées au sein des différentes commissions communales.

L'ensemble des subventions à verser pour l'année 2023 est :

ARCT Foot	2 000 €
La Chasse / ACA St Hubert	300 €
Tonic'Fam	200 €
UNC AFN	100 €
Yoga Vallet	100 €
ASCR	500 €
Twirling La Chaussaire	100 €
CCAS	2 500 €
Restaurant scolaire	3 000 €
APE	500 €
OGEC	500 €
Réserves diverses pour demandes non reçues	5 650 €
Total	15 450 €

Après examen et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les subventions inscrites ci-dessus
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire
- **INSCRIT** les crédits nécessaires prévus au Budget primitif 2023

ACCUSE DE RECEPTION
PREFECTURE VIA FAST

Le - 8 FEV. 2023

Certifié exécutoire par le Maire

Publié ou notifié le : - 8 FEV. 2023

Pour extrait conforme au Registre
Fait aux jour, mois et an ci-dessus,

LE MAIRE,
Pascal EVIN

